64/2025

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE SAINT URBAIN

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212902704-20251204-64_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, à 20 h00, sous la présidence de Julien POUPON, Maire.
Date de convocation du Conseil : 28 novembre 2025

Présents : Julien POUPON, Bernard LE CAHAREC, Nathalie ABIVEN, Jeannine LE GALL, Laure LAUVERGEAT, Pascale DIVERRES, Yvan BRISHOUAL, Stéphanie GORIN, Philippe DANTEC, Jessica GUILLERM, Pierre-Yves DANTEC, Sébastien LOZAC'H, Delphine LONGCHAMP, Olivier MOAL, Marie SANQUER, Gwenhael OMNES, Stéphane TROPRES.

Jacques BEAUCHAMP a donné pouvoir à Bernard LE CAHAREC

Yvan BRISHOUAL, a été nommé secrétaire de séance

OBJET : Avenant 1 – Lot n° 3 Iroise Plafonds
Rénovation énergétique Ecole

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le marché passé avec la Société Iroise Plafonds de Brest pour les travaux de rénovation énergétique de l'école (lot 3 : faux plafonds).

Une plus-value a été demandée par le Maître de l'Ouvrage correspondant à la remise en état du plafond de la salle de motricité après panneaux chauffants, pour un montant de total de 2 092,88 € HT.

Cependant une moins-value est constatée sur le plafond du local de rangement entre le local CTA et la classe 2 de 500,00 € HT.

Le montant total de l'avenant est donc de 1 592,88 € HT soit 1 911,46 € TTC.

Conformément à l'article R2194-2 du Code de la commande publique (travaux supplémentaires devenus nécessaires), le montant du marché est ainsi modifié :

	HT	TVA 20 %	TTC
Montant initial	**24 478,50 €**	**4 895,70 €**	**29 374,20 €**
Avenant 1	1 592,88 €	318,58 €	1 911,46 €
Montant total	**26 071,38 €**	**5 214,28 €**	**31 285,66 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant proposé,
- S'engage à assurer la part de financement de dépense qui lui revient,
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Saint Urbain, le 4 décembre 2025

Le Maire,
Julien POUPON